



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

**Délibération n°000092 Signature de l'avenant n°1 au marché 2006-84 avec l'entreprise MMTP dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux EU, EP, AEP au lycée B. JUMINER à Saint-Laurent du Maroni**

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

**Étaient présents:** M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

**Étaient absents :** M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n° 000525 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission du 02 mars 2007

**DELIBERE**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n° 000525

**ARTICLE 1 : AUTORISE** la signature de l'avenant n°1 au marché n° 2006-84 avec l'entreprise MMTP pour un montant de :

Montant de l'avenant : **35 485,00€ (trente cinq mille quatre cent quatre vingt cinq euros)**

Nouveau montant du marché : **405 943,00€ (quatre cent cinq mille neuf cent quarante trois euros)**

**ARTICLE 2 :** la somme correspondante sera prélevée sur le Chapitre 902, Article 90222 du budget pour 2007 de la Collectivité Régionale.

**ARTICLE 3 : DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à cette opération.

Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :

**17 AVR. 2007**

Le Président du Conseil Régional

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

Fait et délibéré à Cayenne,  
en séance publique, le 05 avril 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE**



**Antoine KARAM**